

CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 27 MARS 2018



Date de convocation : 21 Mars 2018

PRÉSENTS : PAGEAUD Lionel, BOULARD Stéphane, SAGOT Judith, BRUNET François, PAQUET Monique, ALLARD Marie-Berthe, AVRIL Lionel, BARREAUD Daniel, BAUDOUIN Annick, BERLAND Benoît, BIROT Serge, BONNET Franck, CERCEAU Pierre, CHARRIER Pascal, CHOLLET Corinne, GOBIN Monique, LACOMBE Emmanuel, MAROT Jean, PELLETIER Nadège, SERVANT Bernard, THIBAUD Sébastien.

EXCUSÉS : BERLAND Guillaume, COURSEAU Hélène, METEAU Séverine, PICORON Andrée, POUPEAU Yvon, RONCIN Sophie, TOMBU Catherine.

Secrétaire de séance : SERVANT Bernard

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. APPROUVE le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 13 Février 2018.
2. PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire.
3. AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention européenne pour la réparation du Pont Soulard.
4. DECIDE de créer un emploi d'accroissement temporaire d'activités, pour assurer correctement l'accueil des petits à l'école maternelle sur la base de l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 (accroissement temporaire d'activité), du 26 mars au 6 juillet 2018, sur le grade d'adjoint technique et pour 2h00 par jour d'école et seulement les semaines d'école, au 1^{er} échelon, Indice Brut 347, Indice majoré 325..
5. APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe Assainissement :
 - la section de fonctionnement présente un excédent de 47 010,90 €
 - la section d'investissement présente un excédent de 11 061,71 €
6. APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe Assainissement.
7. VOTE le budget annexe 2018 Assainissement en fonctionnement pour 114 762,58 € et en investissement pour 167 100,00 €.
8. APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe du local commercial :
 - la section de fonctionnement présente un excédent de 18 720,11 €
 - la section d'investissement présente un excédent de 30 272,49 €
9. APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe du local commercial.

10. VOTE le budget annexe 2018 du local commercial en fonctionnement pour 25 500,11 € et en investissement pour 45 962,60 €.
11. APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe du Centre de Loisirs :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 34 140,83 €
12. APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe du Centre de Loisirs.
13. VOTE le budget annexe 2018 du Centre de Loisirs en fonctionnement pour 129 255,83 €.
14. APPROUVE le compte administratif 2017 du budget annexe de la Salle des 4 Vents :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 22 108,17 €
15. APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget annexe de la Salle des 4 Vents.
16. VOTE le budget annexe 2018 de la Salle des 4 Vents en fonctionnement pour 29 572,00 €.
17. APPROUVE le compte administratif 2017 du budget général de la Commune :
- la section de fonctionnement présente un excédent de 382 885,52 €
- la section d'investissement présente un excédent de 56 400,19 €
18. APPROUVE le compte de gestion 2017 du budget général de la Commune.
19. VOTE pour le maintien des taux d'imposition pour 2018 comme suit :
Taxe d'habitation = 16,71%,
Taxe foncière bâti = 17,90% et
Taxe foncière non bâti = 45,67%.
20. VOTE le budget primitif 2018 de la Commune en fonctionnement pour 1 457 058,52 € et en investissement pour 1 044 287,96 €.
21. DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise SOGEA OUEST TP pour les travaux de création d'un réseau d'eaux pluviales Rue du Docteur Rouger pour un montant de 46 143,00 € HT.
22. DECIDE d'entériner la décision du Comité de gestion de la salle des 4 Vents et d'attribuer une subvention de 551,14 € à l'AS4V. Cette dépense sera imputée sur le budget annexe de la salle des 4 Vents.
23. DECIDE de fixer les tarifs pour l'accueil des jeunes de 12-14 ans au Centre de Loisirs applicables à compter du 1^{er} avril 2018, comme suit :

Tarifs accueil 12-14 ans				
Quotient familial	Tarif Après midi + Veillée		Tarif Veillée	
	CAF	MSA	CAF	MSA
0 – 500	6.00 €	10.32 €	3.00 €	5.08 €
501 – 700	8.00 €	12.32 €	4.00 €	6.08 €
701 – 900	10.00 €	14.32 €	5.00 €	7.08 €
901 et plus	12.00 €	16.32 €	6.00 €	8.08 €
Autres régimes	12.00 €	16.32 €	6.00 €	8.08 €

24. DECIDE de fixer le montant de rémunération des animateurs qui vont être recrutés en contrat d'engagement éducatif (CEE) pour une durée de 4 H/jour ou 8 H/jour pour l'accueil des jeunes 12-14 ans comme suit :

- 25 € la rémunération journalière des animateurs titulaires du BAFA pour 4 heures.
- 22 € la rémunération journalière des animateurs non titulaires du BAFA pour 4 heures.
- 50 € la rémunération journalière des animateurs titulaires du BAFA pour 8 heures.
- 45 € la rémunération journalière des animateurs non titulaires du BAFA pour 8 heures.

Fait à Doix lès Fontaines, le 30 Mars 2018

Le Maire,

Lionel PAGEAUD

